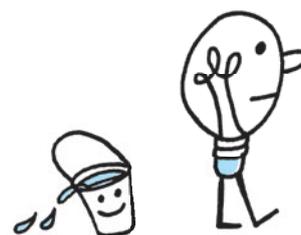


infos LOCATAIRES

Mars
2019

www.oph-plainecommunehabitat.fr
f plainecommune.habitat @Plaine Co Habitat



Charges locatives : les provisions sont réajustées



Révisées chaque année, les provisions de charges constituent un acompte versé sur les dépenses prévisionnelles de l'année. En réajustant les provisions annuellement, cela limite les effets des régularisations de charges qui interviendront au mois de juin.

Le montant des provisions varie en fonction de votre résidence.

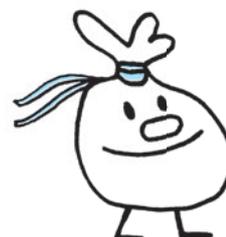


TRAVAUX + POUR FACILITER VOS TRAVAUX LOCATIFS

Dès aujourd'hui, vous pouvez faire appel au service travaux +. Ce service proposé par Plaine Commune Habitat vous permet de réaliser les travaux dont vous avez la charge. Vous bénéficiez ainsi de travaux garantis, réalisés par des équipes professionnelles dans les règles de l'art, à prix coûtant (quelques

exemples : remplacement d'un évier, d'un interrupteur, d'une serrure...). La prestation vous est facturée sur votre avis d'échéance et vous pouvez de plus, obtenir des facilités de paiement. La validation de votre demande reste soumise à l'appréciation de Plaine Commune Habitat (ex.: défaut d'assurance, ...).

Pour plus d'infos, rapprochez-vous de votre gardien ou de votre agence.



UN AVIS D'ÉCHÉANCE PLUS CLAIR

A partir du mois de mars, votre avis d'échéance évolue afin de le rendre plus lisible. Quelques informations pour mieux le comprendre :

- 1** La période à laquelle correspond l'avis d'échéance.
- 2** L'adresse que vous devez utiliser pour l'envoi de tous vos courriers.
- 3** Les coordonnées de votre agence.
- 4** Retrouvez ici vos références (identifiant client) à inscrire sur tous vos paiements et correspondances diverses.
- 5** Le code barre pour payer par Eficash.
- 6** Une information réglementaire vous indiquant le loyer maximum de votre logement. Ce montant est révisable annuellement.
- 7** Le détail de votre quittance avec les lignes correspondant au loyer puis celles concernant vos provisions de charges.
- 8** Le montant de votre échéance mensuelle.
- 9** La somme de l'échéance et celui de l'éventuel plan d'apurement.
- 10** Les mouvements du mois précédents (paiement, rappel APL, facture ponctuelle...).
- 11** Le total à devoir tenant compte de l'échéance et du solde de votre compte.
- 12** Le montant à régler tenant compte d'éventuels crédits.
- 13** Un espace pour vous transmettre des informations.
- 14** Le TIP à joindre non signé avec votre paiement par chèque ou signé en joignant un RIB pour un prélèvement du montant à régler.
- 15** Votre nom et votre adresse de facturation.

1 AVIS D'ECHEANCE Période du **01/02/2019 au 28/02/2019**
Valant quittance pour la période précédente sous réserve que votre solde soit à zéro (*)

Saint-Denis, le 20/02/2019

2 Pour toute correspondance :
PLAINE COMMUNE HABITAT
5 bis rue Danielle Casanova
CS20017
93207 SAINT-DENIS CEDEX
Tél : 01.48.13.61.00
www.opf-plainecommunehabitat.fr

3 Votre interlocuteur :
AGENCE NORD EST
8 Allée Jose Marti
93200 SAINT-DENIS
Tél : 01.48.29.96.00

4 Références à rappeler :
Pour toute correspondance : N° Facture : _____ Tiers : _____
Pour tout paiement sur internet : Identifiant client : _____ Clé : _____

5 
TRECC000019699026664030001146740

RELEVÉ DE SITUATION DE VOTRE COMPTE		
Opérations	Montant dû	Règlement
Solde au 31/01/2019	114,67	
VIREMENTS RECUS SG 10		-114,67
Solde au 20/02/2019 (*)		0,00
Echéance du mois en cours	114,67	
Montant restant dû 11	114,67	

NORD-EST : UP 1 : _____
20E / 22P

15 M. _____
MME _____

DETAIL FACTURE	MONTANT
Pour information : loyer conventionné maximum 6	240,82
APPT _____ 7	
LOYER CONVENTIONNE	240,79
A.P.L	-218,48
PROVISIONS CHARGES	41,69
PROVISIONS CHARGES FIXES	3,28
PROVISIONS EAU FROIDE	14,03
PROVISIONS EAU CHAUDE	35,56
PROVISIONS CHAUFFAGE	30,13
REDUCTION DE LOYER SOLIDARITE	-32,33
Montant de l'échéance 8	114,67
Plan d'apurement	
Montant dû au titre de la période 9	114,67 €

12 Montant à régler avant le 06/03/2019 : 114,67 €

13 NOUS VOUS RAPPELONS QUE VOS LOYERS PEUVENT ETRE PRELEVES QUATRE DATES VOUS SONT PROPOSEES LE : 01 - 05 - 10 OU 15 DU MOIS. POUR TOUTE DEMANDE MERCI DE VOUS RAPPROCHER DE VOS GESTIONNAIRES D'AGENCE.

MERCI D'AJOUTER CE TIP A VOTRE REGLEMENT

14 Vos coordonnées bancaires

IBAN : _____ M. _____
BIC : PSSTFRPPPAR MME _____
RUM : _____

Date et Lieu _____ Signature _____

TIPS-ÉPA ICS : FR 06 ZZZ 500422
Références _____

Montant en euros
114,67

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Plaine Commune Habitat à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Plaine Commune Habitat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

FR1120041000015589012U02001

Pour payer votre loyer : 4 moyens

- 1.** Le prélèvement automatique, à l'une des 4 dates au choix : 1^{er}, 5, 10 ou 15 du mois
- 2.** Le paiement en ligne
- 3.** Le paiement par chèque
- 4.** Le paiement par TIP

Votre gestionnaire reste à votre disposition pour étudier le moyen de paiement qui vous convient le mieux. Si vous n'êtes pas en mesure d'utiliser un de ces 4 moyens de paiement, vous pouvez payer dans votre bureau de Poste via Eficash, muni de votre avis d'échéance.

■ **À noter :** les mandats facture ou mandat compte ne peuvent plus être utilisés.

PLUS SIMPLE ET PLUS SÛR, OPTEZ POUR LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE.

- + Inutile d'y penser tous les mois.
- + **Aucun risque** de retard.
- + **Souple :** vous pouvez à tout moment décider de l'arrêter.
- + **Seul votre loyer est prélevé,** les régularisations de charges font l'objet d'un paiement distinct.



Clap de fin pour la résidence artistique de Robespierre

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, l'immeuble Robespierre à La Courneuve sera, à terme, démoli. Le travail de relogement et d'accompagnement des familles a été minutieux. Pour accompagner cette démarche, depuis 2 ans, les membres du Collectif Random y tiennent une résidence artistique. En totale immersion, le collectif a pu partager le quotidien des habitants, tisser des liens avec les familles et capter les récits, souvenirs et anecdotes qui font la mémoire de ces lieux. Ces partages d'expériences ont permis de créer des projets tels que le « Passage(s) Possibles » et le « Rituel des loups » auxquels petits et grands ont pris plaisir à participer. Les départs progressifs des derniers locataires marquent la fin de l'aventure pour la troupe d'artistes. À cette occasion, une cérémonie d'« au revoir » aura lieu le samedi 27 avril en présence des anciens résidents, des habitants du quartier et des partenaires qui ont contribué à faire vivre ce projet.

Au programme : animations, spectacle pyrotechnique et repas partagé viendront clore en beauté une partie de l'histoire de la cité des 4000.

■ **Rendez-vous samedi 27 avril de 14h à 20h au pied de l'immeuble Robespierre. Venez nombreux !**



Rejoignez nos équipes !

Plaine Commune Habitat recrute :

- Gardien-ne d'immeuble
- Responsable Communication
- Responsable de la stratégie d'attribution et du développement de l'habitat spécifique
- Contrôleur-euse de Gestion
- Technicien-ne Etat des lieux
- Technicien-ne de proximité

Pour postuler, adressez votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@plainecommunehabitat.fr ou sur le site internet oph-plainecommunehabitat.fr, rubrique : rejoindre nos équipes.



Avez-vous votre carte ?

La Carte vous permet de vous identifier auprès des commerçants partenaires du Club des Locataires pour bénéficier d'offres de réductions et d'avantages (Assurance Habitation, livraison gratuite chez Carrefour, etc.).

N'attendez plus, demandez votre carte !

■ PAR MAIL À clubdeslocataires@yahoo.fr OU PAR TÉLÉPHONE AU 01 48 13 62 43